



Devenir curateur / curatrice

un défi pour les personnes désirant s'engager dans l'action sociale !

Par votre engagement personnel en tant que curateur ou curatrice, vous contribuez à améliorer le quotidien de ceux et celles qui ont besoin d'une aide et d'un soutien personnels.

Sauvegarder les intérêts de ceux et celles qui ont besoin de protection

Dans notre ville, des enfants, des jeunes et des adultes ont besoin d'une protection instituée, car ils ne bénéficient pas d'une prise en charge suffisante ou ne sont pas en mesure de gérer eux-mêmes leurs affaires.

L'APEA nomme une personne apte à exercer la fonction de curateur/curatrice, afin de les protéger et de les aider à sauvegarder leurs intérêts.

Droit de proposer une personne de confiance

Les intéressés ont la possibilité de proposer un de leurs proches pour assumer cette fonction; il peut s'agir d'un membre de la famille ou d'une connaissance. Toutefois, la nomination d'une telle personne n'est pas toujours possible.

Engagement de spécialistes

En règle générale, les adultes ayant des problèmes très complexes, tels que les addictions ou les maladies psychiques, ou les enfants dont le bon développement est menacé, sont pris en charge par les curateurs professionnels du département de la Protection de l'adulte et de l'enfant de Bienne (PAE).

Engagement de non-professionnels

En revanche, la gestion des affaires de personnes qui - par suite de faiblesse sénile, de quelque infirmité ou de maladie - ne sont pas en mesure de veiller à leur propre bien, peuvent souvent être confiées à des particuliers. En principe, ces curateurs privés peuvent investir davantage de temps dans les relations personnelles qu'un curateur professionnel, ce qui est particulièrement apprécié par les personnes concernées qui souvent sont très seules.

Sans ces curateurs privés, la prise en charge des personnes ayant besoin d'aide, notamment celles qui vivent dans des homes, ne pourrait plus être assurée. Nous recherchons donc des hommes et des femmes désirant s'engager personnellement dans l'accomplissement d'une telle tâche.

Qui peut devenir curateur / curatrice ?

Les personnes qui aiment entretenir des relations avec autrui, qui sont ouvertes à la diversité, qui peuvent faire preuve de patience, de tact et d'endurance, qui disposent d'un peu de temps libre et savent gérer une complexité simple réunissent les conditions requises pour exercer cette fonction.

Soutien du département de la Protection de l'adulte et de l'enfant (PAE) de Bienne

Le Service des mandataires privés de la PAE vous informe et vous apporte leur soutien avant, pendant et après la prise en charge d'un mandat de curatelle.

Des notices informatives qui comportent des renseignements et des adresses utiles vous sont remises.

Des séances d'information et de formation continue traitant de thèmes en lien avec la gestion des mandats, incluant l'échange d'expériences entre les mandataires privés, sont proposées tout au long de l'année.

Rémunération

Vous recevez une rémunération fixée par l'APEA en fonction du temps investi en faveur de la personne prise en charge. Lorsque cette dernière est sans ressources la rémunération est à la charge de l'APEA et est versée par le canton.

**Nous avons su éveiller votre intérêt, alors n'hésitez pas à nous contacter
Nous nous réjouissons d'ores et déjà de collaborer avec vous!**

Notre adresse: Protection de l'adulte et de l'enfant
Case postale 1120
Rue Centrale 49
2502 Bienne

Personne à contacter: Kim Guanter, Service des mandataires privés
kim.guanter@biel-bienne.ch

T: 032/326 20 27